

La coopération en matière de renseignement : une nécessité pour la sécurité

Co-operation and Intelligence: Security Considerations

Cooperación a nivel de la información confidencial: una necesidad por la seguridad

Marilou Gougeon

Volume 52, numéro 4, octobre–décembre 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029338ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1029338ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gougeon, M. (2006). La coopération en matière de renseignement : une nécessité pour la sécurité. *Documentation et bibliothèques*, 52(4), 245–251. <https://doi.org/10.7202/1029338ar>

Résumé de l'article

Très souvent ignoré dans les recherches en sciences de l'information, le renseignement n'en constitue pas moins une préoccupation importante des États modernes. Devant la nature asymétrique des menaces actuelles, il devient de plus en plus nécessaire que les différents États et leurs services de renseignements collaborent entre eux. En plus d'illustrer l'importance d'une telle coopération, cet article démontre la nécessité pour les spécialistes de l'information d'accorder une importance particulière à l'analyse de ce champ d'étude.

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La coopération en matière de renseignement: une nécessité pour la sécurité

MARILOU GOUGEON

marilougougeon@hotmail.com

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Très souvent ignoré dans les recherches en sciences de l'information, le renseignement n'en constitue pas moins une préoccupation importante des États modernes. Devant la nature asymétrique des menaces actuelles, il devient de plus en plus nécessaire que les différents États et leurs services de renseignements collaborent entre eux. En plus d'illustrer l'importance d'une telle coopération, cet article démontre la nécessité pour les spécialistes de l'information d'accorder une importance particulière à l'analyse de ce champ d'étude.

Co-operation and Intelligence: Security Considerations

Generally overlooked as an area of research in information science, intelligence is an important concern for modern states. In the light of various security threats, it is becoming increasingly necessary that countries and their intelligence departments increase their joint efforts. This article illustrates the importance of such co-operation and demonstrates the necessity for information specialist to pay closer attention to this area of research.

Cooperación a nivel de la información confidencial: una necesidad por la seguridad

La información confidencial, frecuentemente ignorada en las investigaciones sobre ciencias de la información, constituye, sin embargo, una preocupación esencial de los Estados modernos. Ante la naturaleza asimétrica de las amenazas actuales, es necesario, cada vez más, que los diferentes Estados y Servicios de información confidencial cooperen entre ellos. Este artículo, además de ilustrar la importancia que tiene dicha cooperación, refleja la necesidad de los especialistas en información de conceder una importancia particular al análisis sobre este campo de estudio.

ÉLÉMENT TRÈS SOUVENT IGNORÉ dans les recherches en sciences de l'information, le renseignement n'en constitue pas moins une préoccupation importante des États modernes. En cela, il devrait intéresser le spécialiste de l'information. En effet, les préjugés défavorables et le désintérêt que les spécialistes de l'information manifestent à l'égard du renseignement relèguent son étude à des disciplines comme la criminologie et la science politique. Cependant, les professionnels de l'information devraient être davantage concernée par l'importance du renseignement puisque, de par sa nature, il se trouve au cœur de leur champ d'étude. Ainsi, en plus de soutenir l'avancement des connaissances et du savoir, les recherches effectuées sur les problématiques liées au renseignement sont primordiales, parce qu'il est à la base de la sécurité, à la fois intérieure et internationale, et participe à l'efficacité des différentes institutions gouvernementales.

Tout comme les politiques et les stratégies, le renseignement doit continuellement se renouveler en s'adaptant aux changements liés au contexte mondial et aux nouvelles menaces. Ainsi, depuis la fin de la guerre froide, mais surtout depuis le 11 septembre 2001, les menaces asymétriques et transnationales ont nécessité un renouvellement du renseignement et, surtout, une augmentation de la coopération entre les différentes agences, organisations, ministères et organismes, tant au niveau national qu'international.

«La mondialisation des échanges, l'ouverture des frontières et la plus grande fluidité de transmission de l'information et du renseignement confèrent un caractère largement transnational aux périls et menaces de toute nature.»

(Les Cahiers de la sécurité intérieure. 1997: 26)

La coopération entre ces instances n'est pas nouvelle, mais elle s'est intensifiée et s'est transformée depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001. En effet, dès l'émergence des réseaux terroristes dans les années 1990, les agences ont reconnu l'importance de coopérer afin de pouvoir infiltrer ces derniers. Ainsi, devant les nouvelles menaces, les États sont devenus de plus en plus interdépendants, l'isolationnisme n'étant plus possible au chapitre du renseignement.

Cette étude tentera donc d'expliquer les objectifs de la coopération entre les agences, organismes et ministères, d'analyser les avantages et les désavantages d'une telle pratique et de dresser un portrait des relations et alliances qui existent présentement entre diverses instances de sécurité à l'échelle mondiale.

Objectifs de la coopération entre les agences

Définition du renseignement

En premier lieu, il est nécessaire de faire la distinction entre le renseignement et l'information. Le renseignement est le résultat de l'information brute dont la valeur est rehaussée par une analyse d'un expert dans le domaine. Le renseignement est donc plus élaboré puisqu'il a été traité et vérifié par un spécialiste. La différence réside au fait que, dans le renseignement, l'information n'est pas seulement colligée mais aussi analysée, ce qui en augmente la validité et, partant, l'intérêt.

Le cycle du renseignement est étroitement lié à celui de l'information, allant de la collecte à la diffusion pour des fins de décision. «*Le renseignement peut se résumer à l'acquisition, la collation et l'évaluation de l'information nécessaire à la prise de décision politique.*» (Les Cahiers de la sécurité intérieure. 1997: 87) Ainsi, chacune des étapes du cycle doit être respectée afin d'assurer la crédibilité et la valeur du renseignement, puisque le succès stratégique dépend de la façon dont il a été colligé et exploité.

Le renseignement occupe un rôle primordial dans la sécurité nationale et les stratégies de défense d'un État. Le renseignement est à la base des différents rapports de force, ce qui explique que la surinformation et la désinformation font entrer les États modernes dans une *guerre cognitive*. Puisque le renseignement est au centre de la prise de décision, il est, par le fait même, au cœur de l'évolution de la société.

Le renseignement puise sa source généralement à l'intérieur d'informations ouvertes. Selon Olivier Forcade et Sébastien Laurent, entre 80 et 95 % de l'information utilisée à des fins de renseignement provient de sources ouvertes (2005: 31). Il s'agit donc pour les experts en renseignement de déterminer, à l'intérieur de ce flux d'informations, celles qui ont une valeur stratégique potentielle. Les autres informations utiles au renseignement proviennent de sources fermées et sont recueillies très souvent par des agents de renseignement. Pour ce type d'information, tout particulièrement, il est nécessaire d'en vérifier la qualité.

À qui profite le renseignement ?

Ce sont les besoins d'information d'un gouvernement qui enclenchent le cycle du renseignement, processus qui se termine par une prise de décision.

«*Le renseignement, dans une démocratie, est une composante à part entière de la décision gouvernementale, qu'elle soit politique, diplomatique, stratégique, scientifique, économique ou technologique.*»

(Les Cahiers de la sécurité intérieure. 1997: 28)

Les différents services et agences de renseignement sont des acteurs-clés dans le processus et jouent tous des rôles distincts. Le renseignement se divise en trois axes principaux: diplomatique, policier et militaire (Forcade et Laurent, 2005: 59). Les services sont donc organisés selon des tâches particulières relevant, par exemple, de la sécurité *intérieure* (*National Security Agency*, MI5, Direction de la surveillance du territoire, etc.), de la sécurité *extérieure* (*Central Intelligence Agency [CIA]*, MI6, Direction générale de la sécurité extérieure, etc.) ou des forces policières (Interpol, *Federal Bureau of Investigation [FBI]*, Gendarmerie royale du Canada [GRC], etc.). Étant donné la multitude d'agences et de services reliés au renseignement, ils se doivent de coordonner leurs actions afin d'augmenter l'efficacité décisionnelle du gouvernement qu'ils desservent. Cependant, la tâche peut se révéler difficile, compte tenu de la relative autonomie de ces organisations.

La coopération en matière de renseignement

Dès le XIX^e siècle, les agences de renseignement de différents pays alliés entretiennent des relations entre elles et ce, surtout au niveau militaire et policier. Il n'existait pas, à ce moment, d'alliances formelles et ces relations étaient très souvent entretenues à l'insu des gouvernements. De telles relations naissaient surtout en temps de paix, lorsque des alliés y trouvaient un intérêt commun. Cependant, le renseignement étant étroitement lié à la souveraineté d'un État, toute forme de coopération a longtemps été perçue comme impensable, sauf au chapitre des organisations militaires.

La Deuxième Guerre mondiale a favorisé un rapprochement entre les États-Unis et la Grande-Bretagne et, par la suite, la guerre froide a perpétué cette nécessité. Ainsi, en 1985, le secrétaire à la Défense affirmait que les États-Unis seuls étaient incapables de s'alimenter en renseignement, ce qui les obligea alors à conclure une série d'accords d'échange de renseignements à l'échelle mondiale (Forcade et Laurent, 2005: 160). Ainsi, la guerre froide avait encouragé la création d'importantes alliances entre les États anglo-saxons et ces derniers, à ce moment, intégrèrent le rensei-

gnement sur le plan stratégique. La menace soviétique commune a donc amené les pays membres de l'OTAN à coopérer au chapitre du renseignement, tout comme les premières menaces terroristes, dans les années 1970, ont favorisé l'augmentation des échanges en la matière.

Par la suite, avec les attentats du 11 septembre 2001, la nécessité d'une plus grande coopération internationale entre les agences de renseignement s'est imposée, étant donné la nature transnationale de la menace. Les alliances et les échanges de renseignements sont donc aujourd'hui considérés essentiels afin de lutter contre les causes et les effets reliés aux menaces multinationales et au terrorisme international. « *Conçue dans un espace strictement national, la lutte antiterroriste serait vouée à l'échec.* » (Les Cahiers de la sécurité intérieure. 1997: 26)

La nature de la menace, l'instabilité internationale reliée au terrorisme, à la prolifération des armes de destruction massive et à la criminalité organisée, ainsi que l'existence de coalitions militaires sont des facteurs déterminants en ce qui a trait à la coopération entre les États. Cependant, l'élément à la base même de toute coopération est la volonté et la détermination des États d'atteindre un objectif commun. « *Face à la plupart des dangers contemporains, seul un front commun des États répondant aux mêmes valeurs de démocratie et de légalité peut être efficace.* » (Les Cahiers de la sécurité intérieure. 1997: 27)

Cependant, les États doivent s'assurer qu'il y ait équilibre entre les pertes occasionnées par le fait de dévoiler leurs sources, leurs informations et leurs capacités, et le gain obtenu grâce à ce partage. Il faut que le bénéfice relatif à ce partage soit supérieur à la perte reliée au dévoilement de renseignements. Selon Stéphane Lefebvre (2003-2004), il est donc nécessaire, pour les États, de tirer des bénéfices relatifs à cette coopération tout en protégeant leurs ressources, leurs méthodes ainsi que leurs informations les plus sensibles.

En plus de cette question des bénéfices, que les États engagés dans une coopération sur le plan du renseignement doivent être en mesure de tirer, ils doivent aussi entretenir une relation de confiance. Ces deux facteurs sont déterminants en ce qui a trait au partage d'informations ou de renseignements. « *La crédibilité et la fiabilité du partenaire sont des éléments fondamentaux pris en compte avant d'amorcer les échanges.* » (Les Cahiers de la sécurité intérieure. 1997: 27) Aussi, la nature, la qualité et la profondeur des renseignements échangés dépendent des intérêts de chacun des partenaires ainsi que de la façon dont ils perçoivent une menace donnée. La culture d'une agence et son pays d'origine sont aussi des facteurs déterminants. Cependant, si l'influence de ces facteurs était un élément important auparavant, la menace commune détermine davantage aujourd'hui le degré de coopération entre les partenaires impliqués.

Avantages et désavantages de la coopération

Avantages

Aucune agence de renseignement ne peut prétendre posséder l'ensemble des informations nécessaires qui permettent d'assurer la sécurité de l'État auquel elle appartient. Les agences nationales de renseignement n'étant pas autosuffisantes, il est nécessaire qu'elles puissent avoir accès aux renseignements provenant d'États alliés, afin de compléter les informations déjà acquises et ainsi pouvoir les contre-vérifier. De plus, la coordination des organismes et des ministères reliés aux renseignements à l'intérieur même d'un gouvernement accroît de façon importante l'efficacité de ce dernier.

Un autre avantage de la coopération tient au fait que certaines agences ou certains États possèdent une ou plusieurs spécialisations (dans un domaine particulier ou dans une région précise ou encore sur un plan plus technique). Par exemple, les États-Unis sont davantage spécialisés au niveau technologique, alors que la Grande-Bretagne excelle en matière de renseignement humain. Ce partage de connaissances et de savoir-faire est nécessaire pour assurer la couverture adéquate d'une situation, en plus d'augmenter l'efficacité des différentes agences. Aussi, le fait de coopérer avec des agences actives dans différentes régions géographiques aide les États à obtenir de l'information qu'ils ne pourraient obtenir par leurs propres moyens. Par exemple, l'infiltration d'un groupe terroriste islamique ne serait pas envisageable sans la collaboration de personnes de religion musulmane, qui possèdent une connaissance adéquate de la culture, des traditions, des mentalités et des langues de ces groupes, ainsi que du Moyen ou du Proche-Orient.

La coopération permet aussi d'obtenir une deuxième opinion sur les informations. Comme l'analyse des renseignements est effectuée par des humains, il y a toujours un risque qu'ils ne soient pas totalement objectifs. La collaboration entre différentes agences permet donc de s'assurer de leur validité. Aussi, le fait d'obtenir des renseignements provenant d'une agence de nationalité ou de culture autre, ou animée par des objectifs différents, permet d'obtenir une autre vision de la réalité et de mettre en perspective ses propres conclusions. Cette pratique donne aussi la possibilité à un État d'obtenir de l'information sur les ressources et les renseignements que détiennent leurs alliés.

Depuis la fin de la guerre froide, plusieurs États avaient réduit les sommes versées pour le renseignement ainsi que la taille de leurs agences. La coopération avec d'autres États leur permet alors de contrer les lacunes créées par ces réductions par la mise en

commun de certaines de leurs ressources. Elle permet aussi d'apporter une solution à la hausse toujours croissante des coûts technologiques. De plus, la coopération est avantageuse pour les États moins bien nantis. En effet, ces derniers peuvent échanger certains renseignements humains qu'ils détiennent contre des moyens techniques plus coûteux et auxquels ils n'auraient pas accès sans une collaboration avec les pays plus riches.

Sur un plan plus technique, l'échange d'informations brutes ou analysées de façon continue entre les différentes instances, à l'échelle internationale, évite la redondance dans la collecte et le traitement des informations. En outre, les échanges de procédés permettent d'améliorer les pratiques et les techniques du renseignement

La coopération entre les agences à l'échelle internationale comporte donc de nombreux avantages. À la suite à cette brève analyse, il est possible d'affirmer que la coopération en matière de renseignement entre différents acteurs est essentielle, afin d'optimiser l'analyse ainsi que la prévention des menaces de plus en plus complexes.

Désavantages

La coopération ne comporte pas seulement des avantages. Elle donne souvent lieu à des relations inégales entre les États. Par exemple, les États les plus puissants trouvent moins d'avantages à partager leurs renseignements avec des États moins puissants, étant donné la disproportion des ressources dont ils disposent. De plus, les aspects légaux relatifs à la collecte d'informations varient d'un pays à l'autre et il peut leur arriver d'imposer des conditions différentes d'échange, ce qui complexifie la collaboration.

Il n'existe pas non plus de garantie que l'information partagée ne sera pas, par la suite, transmise à un tiers, et ce, à l'insu du premier. En effet, les États ne connaissent pas nécessairement toutes les alliances entretenues par les pays avec lesquels ils coopèrent. De plus, le risque existe que l'information transmise soit employée contre l'État qui l'a fournie aux autres. Enfin, un État peut prétendre être le titulaire de renseignements afin d'en retirer des avantages, alors qu'en fait, il détient le renseignement d'un autre État.

La coopération en matière de renseignement peut aussi laisser craindre pour la souveraineté d'un État puisque, de par sa nature, toute collaboration repose sur le partage d'intérêts stratégiques. Ainsi, pour respecter cette souveraineté, il est impossible que les États alliés partagent l'ensemble des informations qu'ils possèdent et ce, même dans le cadre d'alliances telles que celles qui existent entre les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Cette coopération peut aussi augmenter la dépendance des États les uns envers les autres, puisque chacun a des faiblesses plus ou moins marquées dans certains domaines. Par exemple, les États-Unis sont plus faibles en renseignement humain et la Grande-Bretagne est beaucoup moins forte sur le plan technologique. Une trop grande collaboration entre ces alliés ne pourrait que maintenir cette dépendance.

En dernier lieu, il est aussi possible qu'un échange de renseignements ne soit réalisé que dans le but d'influencer les politiques de l'État demandeur d'information, tout comme il est possible que les renseignements fournis par un allié ne soient pas valables ni vérifiables.

On peut affirmer, à la suite de ce survol des désavantages relatifs à la coopération en matière de renseignement, que plus le nombre d'alliances est élevé et plus les relations deviennent complexes.

« Au-delà des échanges de renseignement, les disparités juridiques et organisationnelles entre États, sans évoquer les intérêts de politique extérieure voire intérieure de chacun, gênent encore les règlements en commun des crises. L'éclatement des menaces conduit chaque État, presque instinctivement, à rechercher des solutions propres, souvent protectionnistes. »

(Les Cahiers de la sécurité intérieure. 1997 : 27)

Relations et alliances existantes

Types de relations

Il existe deux types de relations en ce qui a trait à l'échange de renseignements. En premier lieu, les relations bilatérales, qui s'établissent entre deux partenaires pratiquant un échange mutuel d'informations et de renseignements. Puis les relations multilatérales, qui s'établissent entre plusieurs collaborateurs échangeant des informations. Créé en 1923, Interpol est un exemple d'organisme basé sur des relations multilatérales sur le plan de la coopération en matière de renseignement. Elle représente la plus importante organisation internationale de lutte contre la criminalité et 184 pays en sont aujourd'hui membres (Interpol, 2006). Un autre exemple de coopération multilatérale est l'échange de renseignements militaires au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Les échanges bilatéraux dans le renseignement sont généralement les plus productifs, étant donné la proximité et le plus grand lien de confiance qui peut s'établir entre les deux partenaires. Il est aussi plus facile, pour deux acteurs en relation bilatérale, d'influencer à la fois le processus et le résultat de leurs échanges, tout en s'assurant de respecter un plus haut

niveau de sécurité relativement aux informations transmises.

Les relations multilatérales ont tout de même leur utilité pour lutter contre les menaces multinationales actuelles. Par exemple, Stéphane Lefebvre (2003-2004) évoque le fait que, devant la difficulté que représente l'envoi d'agents spécialistes au Moyen-Orient, les États-Unis n'ont d'autre choix que de travailler en collaboration avec les agences de cette région afin d'obtenir des renseignements importants. Cependant, pour des questions de sécurité, les informations échangées dans le cadre de relations multilatérales sont, de façon générale, beaucoup moins sensibles. En effet, le but de ces relations est davantage politique, ce qui confère à ce genre de coopération un impact moins important que celui d'une collaboration bilatérale. Alors, si la coopération bilatérale est plus fructueuse sur le plan de l'échange de renseignements, la coopération multilatérale est tout aussi nécessaire pour établir et maintenir des liens politiques entre différents alliés.

Les relations multilatérales soulèvent aussi des difficultés en ce qui a trait à l'échange d'informations au sein de grandes organisations telles que l'OTAN ou l'Organisation des Nations Unies (ONU). En effet, il est difficile, dans un tel cadre institutionnel, d'assurer un équilibre entre l'échange de renseignements et les responsabilités politiques. Selon C. Clough (2004), le cas de l'ONU montre bien cette difficulté puisque, en tant qu'organisme neutre et impartial, il ne peut entériner le fait qu'un État membre pratique de l'espionnage au sein d'un autre État membre.

Alliances existantes

Plusieurs alliances ont été créées entre des États depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Dans le but de perpétuer les relations technologiques, l'alliance UKUSA a été créée, en 1947, afin d'intercepter certaines communications internationales. Les pays membres étaient alors responsables d'assurer cette interception selon leur situation géographique respective. Ainsi l'Australie était responsable de surveiller l'Océanie et le Pacifique, la Grande-Bretagne était en charge de l'Afrique et de l'URSS, le Canada d'une partie du continent européen et du nord de l'URSS, la Nouvelle-Zélande du Pacifique et les États-Unis du reste du monde. Durant la guerre froide, « on estime à plus de 400 le nombre de bases qui ont servi à alimenter le réseau d'écoute mondial baptisé aujourd'hui Échelon » (Forcade et Laurent, 2005 : 161). Selon ces auteurs, cette alliance a été sans précédent en matière de coopération technologique et elle a aussi été à l'origine d'une centaine d'accords militaires entre le Canada et les États-Unis, dont le *North American Aerospace Defense Command* (NORAD). Cet accord reflète donc l'importance de la coopération entre les

pays d'origine anglo-saxonne et surtout entre les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Plusieurs autres alliances multilatérales ont été créées par la suite, dans le but de faciliter l'échange de renseignements. En Europe, on retrouve le *Club of Bern*, l'Union européenne, le *Kilowatt Group* (qui inclut une vingtaine de membres dont le Canada, les États-Unis, la Norvège, la Suisse, Israël, l'Afrique du Sud, etc.), le *NATO Special Committee*, l'*Egmont Group of Financial/Intelligence Unit*, etc. Ces groupes ont comme objectif d'assurer l'échange de renseignements non militaires entre leurs membres.

L'Union européenne, malgré le fait qu'elle désire maintenir une certaine indépendance en matière de renseignement, sait toutefois qu'il lui serait impossible d'être efficace sans une collaboration constante — surtout technologique — avec les États-Unis. Ainsi, selon C. Clough (2004), au cours de la première guerre du Golfe, la France aspirait à assumer seule sa prise de décision, sans avoir recours aux différentes agences de renseignement. Cependant, les menaces communes actuelles ont changé quelque peu la philosophie de l'État français qui tend à être beaucoup moins indépendant, actuellement, sur le plan stratégique. Depuis septembre 2001, la Commission européenne favorise « une collaboration et un échange supranational plus approfondis : meilleurs échanges entre services dans le déroulement des investigations, enquêtes communes, coordination accrues de la prévention » (Forcade et Laurent, 2005 : 153).

Cependant, selon ces auteurs, la majorité des États n'ont pas une entière confiance en ces alliances et hésitent à partager certains renseignements, ce qui nuit au bon fonctionnement de la coopération. Néanmoins, malgré le fait que les politiques de sécurité européennes demeurent en grande majorité sous responsabilité nationale, « certains spécialistes indiquent que plus de la moitié du renseignement utile provient d'échanges entre les centrales. Il est en fait impossible d'avancer à cet égard une quelconque estimation ou même un ordre de grandeur. Il est certain en revanche que le phénomène n'a cessé de prendre de l'ampleur. [...] Ainsi, comme les États, les services n'échappent pas à une forme de globalisation. » (Forcade et Laurent, 2005 : 154)

Autres alliances — États-Unis

Les agences américaines, pour leur part, ont un rôle important à jouer dans l'augmentation du nombre d'alliances existantes à travers le monde. En effet, le FBI a accru de façon sensible le nombre de ses affectations dans le monde depuis la fin de la guerre froide, passant de 16, en 1992, à 44, en 2001 (Lefebvre, 2003-2004 : 528). Depuis septembre 2001, le nombre d'alliances entretenues par les États-Unis a augmenté

considérablement, surtout dans les pays de l'Asie centrale et du Moyen-Orient.

Afin de mieux comprendre ce qui distingue les différentes relations qu'entretiennent les États-Unis avec leurs alliés pour la coopération de renseignement, Alexis Debat (2003-2004) a établi un schéma de classification. Selon lui, les relations de coopération en renseignement entre les États-Unis et certains pays se divisent en *quatre niveaux*, selon la portée des relations établies.

Premier niveau: on y retrouve les pays avec lesquels les États-Unis entretiennent les liens les plus anciens, des relations étroites, constantes et soutenues, et avec lesquels le niveau de confiance est élevé. Il s'agit de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Deuxième niveau: ce sont les alliés traditionnels des États-Unis et avec lesquels la coopération s'est surtout accrue durant la guerre froide. L'échange de renseignements au sein de ces alliances se déroule de façon régulière, mais l'intensité de la coopération varie selon les conjonctures, puisqu'il persiste une certaine méfiance sur le plan politique entre ces États, parmi lesquels on retrouve la Russie, la Bosnie, la Géorgie, la France, la Jordanie, les Philippines, la Thaïlande et Singapour.

Troisième niveau: il inclut les alliances entre les États-Unis et certains États liés au mouvement terroriste, depuis le milieu des années 1990, comme le Pakistan, par exemple. Il existe de nombreux avantages pour les États-Unis à entretenir des relations avec ces États, mais aussi beaucoup de risques qui complexifient leur maintien: certains services gouvernementaux y sont contrôlés par des mouvements radicaux et il y existe souvent une menace constante au sein des populations locales. En outre, les informations qui en proviennent doivent être méticuleusement vérifiées.

Enfin, le quatrième niveau comprend, toujours selon Alexis Debat, les relations que les États-Unis entretiennent avec des États tels que la Syrie et la Libye, qui détiennent des renseignements essentiels et avec lesquels est primordial d'établir des alliances. Par ailleurs, le maintien de relations à ce niveau est beaucoup plus complexe et problématique, le marchandage y étant la principale condition d'échange de l'information et des renseignements.

Autres alliances — Canada

En plus de ses rapports étroits avec les États-Unis dans l'échange de renseignements, le Canada a développé des alliances importantes avec plusieurs autres pays. Par exemple, en 2003, il avait avec l'Australie plus de 230 alliances bilatérales (Lefebvre, 2003-2004: 534). Selon cet auteur (2003-2004), les principaux organismes canadiens ayant pour mandat

d'assurer la sécurité nationale (ministère de la Défense nationale, ministère des Affaires étrangères, GRC, CST, Service canadien du renseignement de sécurité [SCRS], Conseil privé) entretiennent des liens avec de nombreuses agences à l'étranger dans la cadre de la lutte internationale contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Par exemple, c'est la coopération entre le Canada, les États-Unis et la France qui a conduit à l'arrestation d'Ahmed Ressay, en 1999.

La nature et l'intensité des relations, au sein de ces alliances, varient cependant selon les besoins et les objectifs des partenaires, et aussi selon le contexte. Ainsi, il existe certaines divergences politiques et culturelles entre le Canada et les États-Unis, ces derniers jugeant insuffisants les efforts du Canada, au chapitre du renseignement, et voyant dans les façons de faire canadiennes « *une tradition légaliste qui confine parfois à la naïveté* » (Debat, 2004: 179).

Cependant, devant l'existence probable de plusieurs cellules terroristes actives, surtout à la recherche de financement, à Montréal, à Toronto et à Ottawa, le Canada souhaite augmenter sa collaboration avec le FBI et la CIA.

« L'article 17 de la Loi sur le SCRS autorise le Service à conclure des ententes de coopération et de liaison. [...] Il a signé de telles ententes avec plus de 240 services étrangers dans quelque 140 pays. Au cours des 20 dernières années, il a beaucoup élargi le cercle des services étrangers avec lesquels il maintient le contact, ce qui lui donne un accès privilégié à des informations que l'appareil canadien du renseignement ne pourrait obtenir autrement. »

(SCRS, 2003)

Ainsi, en 2001, le gouvernement canadien a élaboré la *Déclaration sur la frontière intelligente*, augmenté les budgets relatifs à la sécurité nationale et procédé à l'amélioration de la coordination entre les organismes responsables de ces questions (Défense nationale, 2005). Pour la première fois dans l'histoire canadienne, un organisme relevant de Sécurité publique et Protection civile Canada, le Centre des opérations du gouvernement, aura pour mandat « *d'assurer la coordination et la direction sur le plan stratégique au nom du gouvernement canadien, en réaction à un événement actuel ou futur ayant des incidences sur la sécurité nationale* » (Défense nationale, 2005).

Conclusion

Comme Olivier Forcade et Sébastien Laurent (2005) en font état dans leur ouvrage, il existe, dans le milieu scientifique actuel, une certaine forme de dédain à l'égard des questions liées au renseignement. Selon ces auteurs, c'est la communauté scientifique

francophone qui entretient le plus de préjugés sur le sujet. Cela peut tenir, selon eux, à des différences culturelles qui se traduisent même sur le plan terminologique: par exemple, le terme « renseignement » n'a pas la même valeur que son équivalent anglais « intelligence ».

On ne peut ignorer le fait que l'étude du renseignement est étroitement liée au maintien de la sécurité mondiale et que celle-ci commence, pour n'importe quel pays, par le maintien de la sécurité intérieure. Il est donc nécessaire d'accorder une priorité à la coordination des organismes œuvrant dans le domaine. « *La sécurité intérieure se conçoit dans une action globale et coordonnée de tous les services non seulement de police, mais également de renseignement extérieur, des institutions militaires et civiles.* » (Les Cahiers de la sécurité intérieure. 1997 : 27)

Malgré un certain silence des gouvernements relatif aux actions menées dans le domaine du renseignement, le fait que l'espionnage ne soit pas interdit par le droit international (les États voulant éviter ainsi de s'imposer des contraintes) indique la grande importance que la communauté internationale lui accorde et suppose que les avantages reliés à cette pratique sont supérieurs aux préjudices (Forcade et Laurent, 2005 : 65).

La coopération entre les différentes agences de renseignement est donc essentielle pour prévenir et combattre l'émergence des nouvelles menaces transnationales. Cependant, les échanges d'informations rendent les États plus vulnérables parce que leurs capacités se trouvent dévoilées. C'est pourquoi, même dans les relations entre pays alliés, les alliances demeurent basées sur la prudence et la *realpolitik*.

Même si la coopération entre États, en ce qui concerne le renseignement, existe depuis plusieurs décennies et qu'elle se révèle très souvent bénéfique pour les différents partenaires, elle comporte aussi plusieurs désavantages, comme il en a été fait mention dans cette étude. De plus, certains aspects doivent être revus et corrigés afin d'assurer l'efficacité de cette pratique. Par exemple, la Commission d'enquête sur le 11 septembre conclut que « *la quinzaine d'agences de la communauté n'ont pas su, depuis la fin des années 1990, partager leurs informations et coordonner leur réponse. Les indices sur Al-Qaïda ne furent ni recoupsés ni analysés comme tels* » (Forcade et Laurent, 2005 : 189). À l'inverse, selon Alexis Lefebvre, le *Rapport final de la Chambre des représentants sur les attentats du 11 septembre 2001* conclut que les agences de renseignement américaines avaient trop compté sur la coopération et qu'elles n'avaient pas assez développé leurs propres ressources à l'étranger. Il souligne que la coopération entre agences n'est pas toujours efficace, étant donné les divergences de volonté et de capacité entre les différentes instances impliquées. Cependant, l'auteur rappelle que les difficultés relatives à l'infil-

tration d'organisations terroristes et au recrutement de personnel possédant des connaissances adéquates sur la région et la culture de ces organisations sont aussi des éléments à considérer. Ces obstacles à la coopération ne peuvent donc pas être retenus comme les seuls responsables de l'attaque terroriste survenue en 2001.

Même s'il existe toujours des lacunes dans la coopération pour le renseignement, celle-ci demeure essentielle parce qu'aucune agence ne peut posséder l'ensemble des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une lutte efficace et efficiente contre les nouvelles menaces transnationales. C'est pourquoi les spécialistes en sciences de l'information devraient porter un plus grand intérêt à l'étude de cette problématique afin de participer à la révision et à l'amélioration des pratiques existantes. ©

Sources consultées

- Cahiers de la sécurité intérieure (Les). 1997. *Le Renseignement*. Paris: Institut des Hautes études de la sécurité intérieure, 316 p.
- Clough, C. 2004. « Quid Pro Quo: The challenges of international strategic intelligence cooperation ». *International Journal of Intelligence and Counterintelligence*, vol 17, n° 4, p. 601- 613.
- Debat, Alexis. 2003-2004. « La planète renseignement ». *Politique internationale*, n° 102, hiver, p. 171-196.
- Défense nationale. 2005. Lannan, Tim. *Revue militaire canadienne. La coordination entre les organismes de la sécurité nationale pour mieux combattre le terrorisme*. En ligne. <http://www.journal.forces.gc.ca/frgraph/Vol5/n03/Interagency_f.asp> (consulté le 22 mars 2006).
- Desouza, K.C. et T. Hensgen. 2003. « Every citizen a missile: The need for an emergent systems approach for law enforcement ». *Government Information Quarterly*, vol. 20, n° 3, p. 259-280.
- Forcade, Olivier et Sébastien Laurent. 2005. *Secrets d'État, pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*. Paris: Armand Colin, 238 p.
- Herman, Michael. 1999. *Intelligence Power in Peace and War*. Cambridge: Cambridge University Press, The Royal Institute of International Affairs, 413 p.
- Interpol. 2006. « About Interpol ». En ligne. <<http://www.interpol.int/public/icpo/default.asp>> (consulté le 8 avril 2006).
- Lefebvre, Stéphane. 2003-2004. « The difficulties and dilemma of international intelligence cooperation ». *International Journal of Intelligence and Counterintelligence*, vol. 16, n° 4, hiver, p. 527-542.
- SCRS — Service canadien du renseignement de sécurité. 2003. « Rapport public 2003 ». En ligne <http://www.csis-scrs.gc.ca/fr/publications/annual_report/2003/report2003.asp#4e> (consulté le 8 avril 2006).
- Todd, Paul et Jonathan Bloch. 2003. *Global Intelligence, the World's Secret Services Today*. New York: Global issues, 240 p.